

## GARANTIES OBSEQUES : 2010

**L**a Garantie Obsèques est une assurance volontaire, proposée aux salariés afin que chaque membre de la famille soit garanti en cas de décès (*salarié, conjoint et enfants à charge fiscalement*).

Les garanties sont les suivantes : tarifs 2010

FRAIS d'OBSEQUES	ASSURE	CONJOINT	ENFANT + 12ans
Décès par maladie	2286 , 74 €	1829,38 €	914,70 €
Décès par accident	3430 ,11 €	2744,07 €	1372 ,05 €
Par accident circulation	4573 ,48 €	3658 ,76 €	1829 ,40 €

Les cotisations annuelles sont prélevées sur le salaire du mois de février ou de mars de chaque année ; pour les salariés en congé parental, longue maladie.....un courrier est adressé au domicile du salarié pour un paiement en chèque directement au C.E.

Les personnes en invalidité sont exonérées de leur cotisation sur présentation d'un justificatif de la C.P.A.M.

Les cotisations sont de :  
(pour l'année 2010)

INDIVIDUEL	15 €/an	1 ,25 €/mois
FAMILLE	30,24 €/ an	2,52 €/ mois

**Pour adhérer** : (*pièces à fournir*)

- Photocopie du livret de famille
- Formulaire de la garantie obsèques
- Attestation sur papier libre mentionnant la volonté de l'adhésion (*avec date d'adhésion, nom, prénom, adresse et mentionnant l'autorisation de prélèvement sur salaire*)

**Radiation :**

- ◆ Attestation sur papier libre indiquant la volonté de la radiation.

*Le paiement étant effectué pour une année civile (de janvier à décembre) :  
la radiation a lieu avant le 31 décembre de chaque fin d'année.*